La justice annule les arrêtés d’expulsion de l’influenceur algérien Doualemn, toujours assigné à résidence à Montpellier (MàJ)

18/09/2026 à 13h12



18/09/2026

Le tribunal administratif de Paris a annulé les arrêtés d’expulsion visant l’influenceur algérien Boualem Naman, dit « Doualemn », selon BFMTV. L’arrêté d’expulsion du 14 mars 2025 faisait l’objet d’un recours examiné par le tribunal depuis le 3 septembre.

Doualemn avait été condamné à cinq mois de prison avec sursis pour « provocation non suivie d’effet à commettre un crime ou un délit », peine confirmée en appel en juillet 2026. Après une tentative d’expulsion vers l’Algérie, refusée par les autorités algériennes, il avait été placé en rétention administrative puis assigné à résidence à Montpellier.

BFMTV

03/07/2026

La cour d’appel de Montpellier (Hérault) a confirmé le jugement en première instance, en condamnant l’influenceur algérien Doualemn à cinq mois de prison avec sursis pour « incitation à la violence », a-t-on appris vendredi auprès de son avocate, confirmant une information de Midi-Libre.

Lors de son procès, Boualem Naman, un agent de nettoyage de 60 ans connu sur TikTok sous le pseudonyme de « Doualemn », a assuré être une « victime collatérale » des tensions entre la France et l’Algérie, se défendant d’avoir incité à la violence.

« Cinq mois avec sursis, ça veut bien dire qu’on ne considère pas ce qu’il a fait comme très grave », a réagi son avocate, Me Vanessa Edberg. (…) Aujourd’hui, il jure que, pour lui, « les réseaux sociaux, c’est fini ».

Concernant sa situation administrative en France, Boualem Naman est assigné à résidence depuis 18 mois, « et le sera encore tout l’été, ce qui est une vraie privation de liberté, puisque l’audience prévue le 2 juillet pour son recours à ce sujet a été renvoyée » sine die, déplore son avocate.

Le Parisien

17/06/2025

“L’influenceur” Doualemn, de son vrai nom Boualem Naman, est ressorti du Centre de rétention administrative (CRA) du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne) ce mardi 17 juin à 18 heures. Il est arrivé au bout de la durée légale maximum de 90 jours,

période pendant laquelle les autorités françaises ne sont pas parvenues à l'expulser, faute d'accord avec l'Algérie. (…)

S'il est sorti du CRA, l'homme est toujours en situation irrégulière en France, en effet les derniers arrêtés du ministère de l'Intérieur lui ont retiré son titre de séjour et ont demandé son expulsion. Ces arrêtés sont toujours contestés par ses avocats qui attendent de passer devant le Tribunal administratif. (…) L'influenceur de 60 ans est libre mais assigné à sa résidence de Montpellier "dans des conditions strictes" explique son avocat sans rentrer dans le détail.

Doualemn avait été libéré fin janvier en raison de problèmes de procédure soulevés par le tribunal administratif. L'influenceur était ensuite condamné le 6 mars à cinq mois de prison avec sursis pour "provocation non suivie d'effet à commettre un crime ou un délit".

Ensuite, le 20 mars, l'homme était de nouveau arrêté et placé en CRA après que le ministère a pris un nouvel arrêté d'expulsion. 90 jours plus tard, faute d'avoir réussi à l'expulser vers l'Algérie, Doualemn est donc libre.

BFMTV

(Merci à Sacha.)

06/03/2025

L'influenceur algérien Boualem Naman, alias « Doualemn », a été condamné, jeudi 6 mars, par le tribunal correctionnel de Montpellier, à cinq mois de prison avec sursis pour « provocation non suivie d'effet à commettre un crime ou un délit », après une vidéo qui avait alimenté une dégradation des relations diplomatiques entre Paris et Alger. Le tribunal a reconnu coupable M. Naman d'avoir appelé à *« donner une*

sévère correction » à un opposant au régime algérien, dans une vidéo diffusée au début de janvier sur TikTok. (…)

Le Monde

06/02/2025

Boualem Naman, plus connu sous son pseudonyme “Doualemn” a vu aujourd’hui son obligation de quitter le territoire français annulée par le tribunal administratif de Melun.

Le ministère de l’Intérieur va faire appel de cette décision. Cet appel sera non suspensif, nous indique-t-on. (…)

À la suite de la décision du tribunal de Melun, Boualem Naman est sorti dès aujourd’hui du centre de rétention, mais aussi bénéficier d’une autorisation provisoire de séjour, ainsi que d’une indemnité de 1200 euros. (…)

L’Europe 1

> *L'OQTF de l'influenceur algérien "Doualemn" annulée par la justice, le ministère de l'Intérieur va faire appel pic.twitter.com/hKmY3lSoZs*
>
> *— BFMTV (@BFMTV) February 6, 2025*

29/01/2025

Nouveau rebondissement dans l’affaire Doualemn Naman, l’influenceur algérien plus connu sous le pseudo «*Doualemn* ».

La justice a suspendu ce mercredi son expulsion vers l'Algérie au motif que la procédure d'urgence utilisée par le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau n'était selon lui pas justifiée. Un référé-suspension sur l'arrêté d'expulsion avait été déposé par les avocats de cet homme de 59 ans.

Le Figaro

09/01/2025

> *[Info @Valeurs] L'influenceur Doualemn expulsé vers l'Algérie ce jeudi a été refoulé et est de retour en France, où il atterrira à Paris, vers 21h50 ce soir, avant d'être placé dans un CRA d'Ile de France. "L'Algérie l'a interdit de territoire", indique une source policière.*
>
> *— Amaury Brelet (@AmauryBrelet) January 9, 2025*

L'influenceur algérien interpellé à Montpellier et retenu au CRA (centre de rétention administrative) de Nîmes a été renvoyé dans son pays d'origine ce jeudi 9 janvier.

Il était retenu au CRA de Nîmes depuis ce mardi 7 janvier, une situation qui suscitait l'inquiétude des agents, déjà en sous-effectif et touchés par une vague de burn-out sans précédent. Le personnel redoutait que le statut d'influenceur de Doualem N. n'attire les foules.

Selon son avocat, Me Jean-Baptiste Mousset à l'AFP, il devait être jugé fin février et a été "mis dans un avion" ce jeudi à destination de l'Algérie. L'avocat regrette que "le gouvernement ait précipité son expulsion" alors qu'il avait introduit des recours.

France Bleu / France 3

07/01/2025

> *Signalement de l'influenceur algérien Boualem N. à #Montpellier*
> *L'intéressé a fait l'objet cet après-midi, à la demande du préfet de l'#Hérault , d'une mesure administrative de retrait de son titre de séjour, avec placement immédiat dans un centre de rétention administrative… pic.twitter.com/hcnKfMtO4c*
>
> *— Préfet de l'Hérault (@Prefet34) January 7, 2025*

05/01/2025

> *Je salue l'action efficace de nos forces de l'ordre SRPJ et BAC de la police nationale34 qui ont sous l'autorité du procureur de la République de Montpellier permis l'arrestation ce soir de l'influenceur algérien domicilié à Montpellier.. pic.twitter.com/938yzJJgm8*
>
> *— Préfet de l'Hérault (@Prefet34) January 5, 2025*

Après Zazou Youcef à Brest et Imad Tintin à Échirolles, un troisième influenceur algérien a été interpellé ce dimanche, a annoncé le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau.« Merci aux services de l'État, aux magistrats et aux forces de

l’ordre qui ont permis la localisation et l’arrestation ce soir de cet individu », indique-t-il sur son compte X.

Le Parisien

Le préfet de l’Hérault a saisi le procureur de la République le samedi 4 janvier, après la diffusion d’une vidéo jugée antisémite et incitant à la haine, publiée par un influenceur algérien connu sous le pseudonyme de « Doualemn ». Résidant à Montpellier et suivi par 138 000 abonnés sur TikTok, cet individu aurait proféré des propos visant spécifiquement « ceux qui voulaient manifester le 1er janvier contre le régime algérien, ainsi qu’un jeune militant dont il réclame la mort, parce qu’une personne nommée Cohen a partagé sa vidéo », selon l’activiste algérien Chawki Benzehra, sur X. Il a également souligné la montée inquiétante de l’antisémitisme en Algérie.

VA

> *Merci aux services de l’Etat, aux magistrats et aux forces de l’ordre qui ont permis la localisation et l’arrestation ce soir de cet individu.*
>
> *Ne rien laisser passer. https://t.co/FL3fXBrruD*
>
> *— Bruno Retailleau (@BrunoRetailleau) January 5, 2025*